



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

La CPLDS*

Session 2027

*Certification de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire

Une certification validée par la rectrice ou le recteur d'académie

Une formation de région académique Nouvelle Aquitaine

La CPLDS, c'est quoi ?

Une certification qui atteste de la qualification des personnels appelés à participer aux missions pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

Une certification comprenant 2 épreuves :

- une mise en situation
- un oral sur une étude de cas

Pour vous accompagner dans sa préparation, l'organisation de la formation se compose :

- D'une formation théorique / De modules d'approfondissement ;
- D'une formation pratique en établissement organisée en deux modules obligatoires

Publics éligibles :

Les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée,

les maîtres contractuels et les maîtres délégués bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat. (Sou réserve de validation préalable par FORMIRIS).

Préparer la CPLDS : la formation

Les thématiques abordées :

- Décrochage scolaire : prévention et remédiation
- Ingénierie de formation et conduite de projet
- Gestion administrative et financière d'une action de formation
- Coordination d'équipes de formateurs
- Conseil et animation
- Pédagogie différenciée et modulaire en formation



Des temps d'approfondissement qui vous permettront d'appréhender :

Travail en partenariat

Coordination et animation d'un GPDS

Gestion de crise

Formateur dans une équipe MLDS

Référent d'action MLDS

Formation à l'écoute active et aux compétences psychosociales



Les essentiels de la CPLDS



Un appel à candidature
du 22/06/26 au 16/09/26.
Une réunion d'information
en visio : le 01/07/26
ou le 09/09/26 (14h à 15h)



Un engagement : 190 h de
formation de septembre à
avril



Auto-formation via M@gistère

- 2/3 de la formation en distanciel
- 1/3 de la formation en présentiel :
 - 3 séminaires de 2 jours

Un tuteur pour approfondir les notions et vous accompagner.



Une certification
en mai

Le cadre réglementaire :



Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire



Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire »